

## Point de situation 15 avril 2020

### La situation en France

- 31 779 **personnes hospitalisées** pour infection à COVID-19
- 6 457 **cas graves** nécessitent des soins lourds en **réanimation**
- 284 **nouveaux admis en réanimation**. Le solde, qui représente le nombre total de patients à prendre en charge est négatif de 273 patients
- Depuis le 1<sup>er</sup> mars, 10 643 **décès** en milieu hospitalier
- Depuis le 1<sup>er</sup> mars, 6 524 **décès survenus en établissements sociaux et médico-sociaux**
- Près de 31 000 **personnes guéries** sorties de l'hôpital
  
- Dans les Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte) : 134 hospitalisations dont **40 en réanimation**

### Points saillants du discours du Pr Salomon

#### - Accès à l'IVG

L'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse médicamenteuse en ville a été adaptée pour permettre aux femmes de pouvoir en bénéficier par téléconsultation.

L'arrêté a été publié ce matin. Des fiches d'information pour les professionnels ont été diffusées.

Les femmes qui le souhaitent, si leur état de santé le permet, pourront faire leur première consultation d'information par téléconsultation mais aussi récupérer les médicaments nécessaires à l'IVG auprès de leur pharmacien . La prise de médicament puis la consultation de contrôle post-IVG pourront aussi être réalisées par téléconsultation.

Le délai de l'IVG médicamenteuse en ville a été allongé de 7 à 9 semaines d'aménorrhée, suite à un avis de la Haute Autorité de Santé. L'IVG médicamenteuse à ces termes se fait déjà dans certaines indications. Cet allongement est une des réponses pour garantir un accès à l'IVG avec des protocoles déjà inscrits dans de nombreuses recommandations internationales.

- **Accès aux soins en toute sécurité**

Tous les patients ayant un suivi de leur pathologie chronique ont accès aux soins par les professionnels. Le développement de la télémédecine et du télé suivi est une réussite. Ce suivi est nécessaire pour éviter la décompensation de la maladie chronique.

Des parcours spécifiques permettent de prendre en charge tous les patients non atteints de COVID 19 afin qu'ils ne croisent pas des patients malades.

En cas d'urgence vitale, il faut contacter le 15.